Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260529-D_2026_58-DE

N° 2026-58 **29/05/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : Petite enfance, Santé, Autonomie
Service : CLIC
Objet : Demande de financement auprès de Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'autonomie (CFPPA) d'Ille-et-Vilaine pour la mise en place d'actions portées par le CLIC REDON Agglomération dans le cadre de la Coopération Locale de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CLPPA)

Le Président de REDON Agglomération,

Suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt, REDON Agglomération, porteuse du CLIC a été retenue par la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'autonomie (CFPPA) d'Ille-et-Vilaine pour porter l'élaboration d'une Coopération Locale de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CLPPA) qui coordonne le déploiement local de projets collectifs autour de thématiques telles que l'activité physique, la santé cognitive ou encore l'aide aux aidants. La CFPPA s'engage à soutenir financièrement les porteurs de projets de nouvelles actions.

Le CLIC REDON Agglomération coordonne la CLPPA et est également porteur de projets. Dans ce cadre il propose d'organiser 3 actions pour l'année 2026 :

- Brochure de présentation du programme de prévention sur le territoire de REDON Agglomération
- Module complémentaire santé sensorielle
- Formation de bénévoles à la posture d'accompagnement et au repérage des fragilités

Pour ces actions, le CLIC REDON Agglomération sollicite un soutien financier auprès la CFPPA d'Ille-et-Vilaine.

Les budgets pour ces actions sont les suivants :

Action	Coût total	Subvention sollicitée
Brochure de présentation du programme de prévention	3 100 €	3 100 €
Module complémentaire santé sensorielle	1 260 €	1 260 €
Formation de bénévoles à la posture d'accompagnement et au repérage des fragilités	6 146,75 €	5 000 €

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260529-D_2026_58-DE

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2026_58 du 30 mars 2026 autorisant le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles susceptibles d'être octroyées à la Communauté, dans l'exercice de ses compétences, auprès de tout organisme financeur, public ou privé ;

VU la délibération n°2026_09 du 26 janvier 2026 approuvant la candidature de REDON Agglomération à l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2026 de Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'autonomie (CFPPA) d'Ille-et-Vilaine ;

CONSIDERANT que les porteurs de projets doivent soumettre leurs projets à l'approbation de l'assemblée plénière de la CFPPA d'Ille-et-Vilaine ;

CONSIDERANT que la CFPPA s'engage à soutenir financièrement les porteurs de projets, dont le CLIC, pour les actions validées par son assemblées plénières .

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **d'approuver le dépôt des projets portés par le CLIC REDON Agglomération auprès de l'assemblée plénière de la CFPPA d'Ille-et-Vilaine ;**
- **de solliciter une demande de soutien financier pour ces 3 projets auprès de la CFPPA d'Ille-et-Vilaine à hauteur de**

Action	Subvention sollicitée
Brochure de présentation du programme de prévention	3 100 €
Module complémentaire santé sensorielle	1 260 €
Formation de bénévoles à la posture d'accompagnement et au repérage des fragilités	5 000 €

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.**

Jean-Francois MARY

Jean-François MARY
Président

REDON Agglomération
Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34